Image not found or type unknown

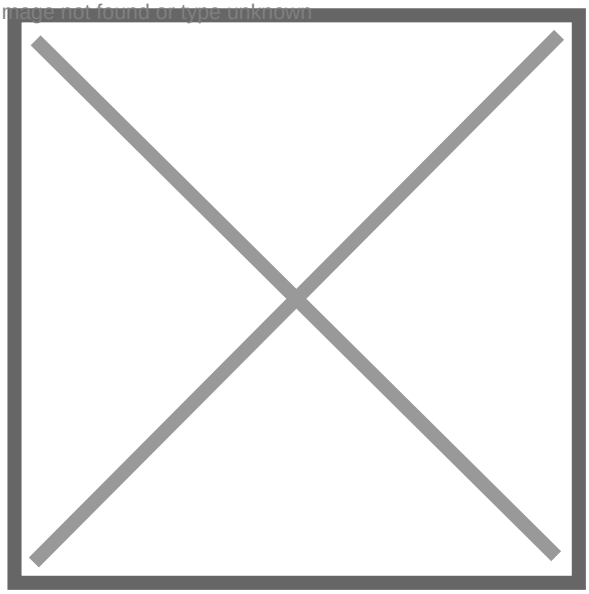

Heritage lors d'un remariage

Par **dialogue11**, le **21/10/2009** à **22:58**

Bonjour,
ma mère étant veuve depuis de nombreuses années s'est remarié il y a 1 an avec la personne avec laquelle elle vivait en concubinage depuis 14 ans. Son mari veuf lui aussi est aussi père d'un enfant avec qui les relations sont tellement houleuses qu'il ne veut lui laisser que le strict minimum légal lors de l'héritage. Je viens d'apprendre qu'il veut changer son testament en faveur de ma mère. j'aurais tendance à dire quelle aubaine pour ma mère! mais une fois les sentiments mis de cotés, au dela du coté financier je m'inquiète pour la guerre juridique qu'il peut etre mené contre ma mère par l'enfant de son 2e mari. Je précise qu'ils se sont mariés sous le régime de la communauté, lui possède un appartement et une maison de campagne plus quelques liquidités. Ma mère possède, divers livrets et comptes epargnes. Hier il m'a dit qu'il voulait faire chez son notaire en sorte que son enfant ne touche que la part de sa 1ere femme et qu'ainsi quoiqu'il arrive maman serait à l'abri. Son notaire lui a donné RDV pour faire les papiers dans ce sens. Je pensais que lors d'un remariage les enfants heritaient de leurs parents légitimes, et s'il favorise ma mère je crains que s'il décède le premier, son 1er enfant, malgré les papiers faits chez son notaire, rentre en lutte juridique longue, destructrice et couteuse auprès de maman. Que dit le droit famillial dans ce contexte de remariage? merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés